

**Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis N°39
Exposition temporaire « Abraham Hermanjat (1862-1932). De l'Orient au
Léman ».**

Demande d'un crédit de **CHF 135'000.- TTC** pour la réalisation de cette exposition au Musée historique et des porcelaines et au Musée du Léman

Nyon, le 11 janvier 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le Préavis N°39 relatif à une demande de crédit pour la réalisation de l'exposition temporaire « Abraham HERMANJAT. De l'Orient au Léman », s'est réunie en date du 10 janvier 2012 à 20h15 à la salle de la Bretèche.

Composée de MMe Roxane FARAUT-LINARES, Danièle SCHWERZMANN, et de MM. Victor ALLAMAND, Alexandre DEMETRIADES, Pascal FRANCFORT, David SAUGY, Président, Olivier PEZZOLI, absent et Pierre WAHLEN, Rapporteur, elle a entendu M. le Municipal Olivier MAYOR accompagné de Mme la Cheffe du Service des Affaires Culturelles Monique VOELIN.

La Commission remercie la Municipalité non seulement pour les explications apportées mais encore pour la présentation de quelques d'œuvres de l'artiste qui lui ont permis de compléter les informations à sa disposition.

Préambule

Suite au refus du budget par le Conseil Communal, et comme le lui permet l'article 82 de notre règlement, la Municipalité a déposé ce préavis avec une clause d'urgence, les travaux nécessaires à la finalisation de la réalisation de cette exposition ne pouvant en effet attendre l'adoption du budget, son ouverture étant agendée au 10 mai prochain.

Il est à noter que dans son rapport relatif à l'examen du budget, la Commission des Finances a suggéré que la Municipalité procède par voie de préavis pour obtenir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette exposition. Il faut rappeler à ce propos que l'organisation d'expositions temporaires fait partie intégrante des missions confiées à nos trois Musées et qu'à ce titre un montant de Fr 300'000.- est annuellement porté au budget.

Abraham Hermanjat et la Ville de Nyon

Si Abraham HERMANJAT est né à Genève en 1862, il a passé son enfance entre Commugny et Coppet, puis après un voyage en Afrique, s'est installé à Aubonne où il a vécu jusqu'à sa mort en 1932. Les paysages dans lesquels il a vécu inspirent nombre de ses peintures qui s'inscrivent dès le début du XXème siècle dans le mouvement qui fit scandale au Salon d'Automne à Paris en

1905 et qui vit la naissance du fauvisme.

C'est à l'initiative de sa fille adoptive, Germaine HERMANJAT, et grâce à l'accueil qui lui a été réservé, que notre Ville a, dès la mort de l'artiste, un lien privilégié avec cette œuvre. Aujourd'hui, la Fondation HERMANJAT, constituée après le décès de Germaine HERMANJAT selon ses volontés testamentaires, dans laquelle notre Ville a eu et a toujours un rôle important est propriétaire d'un fonds important déposé dans notre dépôt des biens culturels depuis 2000. Ce dépôt fait l'objet d'un contrat en faveur de la Ville.

Outre la présentation de ce patrimoine à un large public, l'œuvre doit, pour que sa qualité soit reconnue, être exposée, commentée et publiée. Ce sont deux des objectifs de la double exposition qui se déroulera simultanément au Musée du Léman et au Musée Historique et de la Porcelaine .

Un partenariat Fondation Hermanjat-Ville de Nyon

Le but principal de la Fondation qui a son siège à Nyon est la conservation et la valorisation de l'oeuvre du peintre. Dans ce cadre, elle a entrepris dès 2006 et à ses frais la réalisation d'un inventaire raisonné de l'œuvre. L'exposition prévue est la conclusion de cet important travail auquel les conservateurs des deux musées sont associés depuis 2009.

Les moyens importants dont disposent la Fondation lui permettent non seulement de réaliser dès 2006 cet inventaire, mais également de financer une partie considérable de l'exposition, puisque sur un budget total de Fr 439'000.- ce sont près de 70% qui sont pris en charge par cette dernière.

Budget

Comme relevé plus haut, c'est annuellement un montant de Fr300'000.- qui est inscrit au budget pour la réalisation d'exposition temporaire dans nos trois musées, soit Fr100'000.- par exposition. Il est à noter que ce montant, rarement suffisant, est régulièrement complété par une recherche de fonds avec l'aide de l'AMN (Association des Amis des Musées de Nyon).

Grâce aux moyens importants dont dispose la Fondation la participation de la Ville dans le cadre de cette double exposition temporaire reste donc modeste avec un montant total à la charge de la Ville de Fr135'000.-

La répartition des coûts entre la Fondation et la Ville est variable selon les différents postes. Outre la conception et l'impression du Catalogue, la Fondation prend également intégralement en charge les frais de régie des œuvres (assurance, transports des œuvres prêtées) et les mesures particulières de conservation ainsi qu'à hauteur de 1/3 les frais de communication et de promotion.

Planning

Les travaux prévus au Musée du Léman et qui font l'objet du préavis municipal N°14 déposé en octobre dernier - dont les crédits ne sont à cette heure pas acceptés par notre Conseil - ne pourront pas être réalisés avant la mise en place de l'exposition. C'est regrettable. Il n'est pourtant pas envisageable de reporter les dates de l'exposition, pour plusieurs raisons : convention de prêts avec les propriétaires d'œuvre, calendrier général des expositions,

Promotion

Un budget relativement important (Fr 75'000.-) est consacré à la promotion, par voie d'affiches principalement. Malheureusement il ne permet pas de porter cette promotion au-delà des frontières linguistiques. La Commission le regrette et suggère à la Municipalité d'étudier toutes les opportunités qui permettraient de donner une visibilité nationale à cette manifestation par exemple en informant le public du festival Visions du Réel qui se déroule quelques semaines plus tôt et en approchant les CFF pour tenter de les associer à travers une promotion « billet+exposition »

En cas de refus...

Si notre Conseil devait refuser le crédit objet du présent rapport, ce serait dommageable à plus d'un titre au nombre desquels nous pouvons relever les éléments factuels suivants : le partenariat Ville-Fondation mis à mal, la dynamique de l'équipe en place dont des personnes engagées à cet effet par la Fondation stoppée, des salles de musées qui resteront vides cet été, faute d'expositions.

Conclusion

L'exposition Abraham HERMANJAT, fruit d'un partenariat entre la Fondation éponyme et la Ville, est une magnifique opportunité de mettre en lumière un peintre aujourd'hui oublié mais aussi de valoriser le fonds le plus important en terme de quantité et de qualité dont la ville est dépositaire.

La qualité des œuvres qui seront présentées permettent d'espérer une très forte fréquentation, non seulement des Nyonnais mais aussi d'un public beaucoup plus large. On peut également raisonnablement imaginer que cette exposition suscite un engouement qui lui permette de voyager dans d'autres musées, augmentant d'autant l'importance de l'artiste et du fonds dont nous sommes dépositaire.

Aussi c'est une Commission non seulement unanime, mais encore enthousiaste qui vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 39 concernant la demande d'un crédit **CHF135'000.- TTC** pour la réalisation de l'exposition temporaire « Abraham Hermanjat (1862-1932). De l'Orient au Léman »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de **CHF 135'000.- TTC** à la Municipalité pour financer la réalisation de l'exposition temporaire « Abraham Hermanjat (1862-1932). De l'Orient au Léman.
2. Le montant de **CHF 135'000.- TTC** sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en une année.

La Commission :

Mesdames Roxane FARAUT-LINARES, Danièle SCHWERZMANN

Messieurs Victor ALLAMAND, Alexandre DEMETRIADES, Pascal FRANCFORT, David SAUGY, Président, Pierre WAHLEN, rapporteur